



S.A.G.E.
Lignon du Velay

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

-27/05/2015 – le Chambon-sur-Lignon

Compte-rendu

Le mercredi 27 mai 2015 à 14h00 la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la mairie du Chambon-sur-Lignon.

Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	WAUQUIEZ-MOTTE Eliane	Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivères
	GALLOT Bernard	SICALA 43
	COTTE Bernard	Commune du Mazet-Saint-Voy (43)
	SOUVIGNET Bernard	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
	CLEMENCON Robert	SICALA 43
Personnes représentées (pouvoir)	LYONNET Jean-Paul	Communauté de communes des Marches du Velay
	CHALAND Jean-Paul	Communauté de communes Haut Lignon
	ROUSSET Nathalie	Département de la Haute-Loire
	DELABRE Philippe	Commune de Saint-Front (43)
	CHARBONNIER Etienne	Communauté de communes des Sucs
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	REVEILLIEZ Jean-Marc	MISEN 43
	COULAUD Sandrine	DREAL Auvergne
Personnes représentées (pouvoir)	PARREL Jean-Luc	CRPF
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	CRAPSKY Stéphane	Ville de SAINT ETIENNE
	GIRAUDON Lucien	FDPPMA Haute-Loire
	LEDRAPPIER Maurice	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire (EDF)
Personnes représentées (pouvoir)	SOUVIGNET Karen	Chambre d'Agriculture Haute-Loire
	LAURANSON Gilles	SYMPAE

Étaient aussi présents :

Bertrand BONNARD, Ville de Saint-Etienne
Thierry DROIN, bureau d'études CESAME,
Etienne FAUTRAD, directeur du SICALA 43,
Emilie DARNE, SICALA 43 animatrice du SAGE Lignon du Velay.

Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES ELUS	
CHORLIET Christian	Communauté de communes du Mézenc
RENAUD Brigitte	Mairie de Tence (43)
LOUDIN Robert	Mairie de Dunières (43)
GUILLOT Henri	Mairie de Mars(07)
WEISS Maurice	Département de l'Ardèche

COLLÈGE DES USAGERS	
PEYRET Audrey	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire

COLLÈGE DES ADMINISTRATION, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
CAROFF Hervé	ONF 43
CHAILLOU Fany	AELB délégation Allier Loire Amont
MOJA Philippe	MISEN 42

18 voix délibératrices sur les 48 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

Ordre du jour :

- 1- validation de la stratégie du SAGE
- 2- point sur le déroulement de la rédaction des produits du SAGE

1) Validation de la stratégie du SAGE

La stratégie est présentée par Thierry DROIN. Elle résulte d'une combinaison de mesures issues des trois scénarios et a été élaborée à partir du positionnement des acteurs lors de la concertation de février 2015. Une première présentation a été faite au bureau de la CLE du 27 avril et quelques arbitrages sur les mesures retenues avaient été menés.

Seuls quelques points ont soulevé des observations ou demandes de précisions lors de la réunion.

Concernant les mesures retenues visant à encadrer les prélèvements :

M. Souvignet demande si les mesures proposées amèneront par exemple à imposer au Syndicat des Eaux de Montregard de réduire les prélèvements sur sources sur le bassin du Basset (un des plus impactés).

Dans la stratégie qui a été retenue, non. Par contre suite à la réflexion qu'il est proposé d'engager pour identifier les solutions technico-économiques possibles pour substituer les prélèvements existants sur les bassins fortement impactés, cela pourra être intégré lors de la révision du SAGE (après 6 ans de mise en œuvre).

M. Souvignet demande également s'il est nécessaire de maintenir la mesure concernant la mise en place d'un dispositif d'alerte à destination des communes en régie, étant donné la perspective que les compétences soient reprises au niveau des Communautés de communes.

Mme Wauquiez indique que ce transfert de compétences n'est pas confirmé, les compétences eau potable et assainissement resteraient finalement au niveau communal.

Concernant les mesures retenues pour protéger les zones humides :

Mme Coulaud demande pourquoi il est demandé de réaliser les inventaires dans le cadre des documents d'urbanisme alors qu'un inventaire existe déjà à l'échelle du bassin du Lignon.

L'inventaire existant a quelques limites, notamment par rapport au seuil de surface (uniquement ZH supérieures à 1000 m²) et est principalement constitué des zones humides en milieux ouverts. Il s'agira bien entendu de transmettre les données existantes et de fournir un cadre commun aux collectivités pour le compléter (surfaces, méthodes).

Concernant les mesures retenues pour renforcer/ pérenniser les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau :

M. Reveilliez met en garde sur le fait d'avoir supprimé le programme de gestion multithématique, cela risque de ne pas être validé par l'Agence de l'Eau.

Le contrat sera bien multi-thématiques au sens de l'Agence vu qu'il intégrera les actions sur la qualité (pollutions diffuses, assainissement...) vu précédemment dans les autres enjeux. Le terme multi-thématiques est mal employé ici, il s'agit au sein des actions de gestion des cours d'eau de ne pas retenir des actions innovantes et de plus grande envergure sur le fonctionnement géomorphologique (par exemple reméandrage, espace de divagation...) mais de ne garder que les actions lits et berges dans la continuité de ce qui est fait actuellement.

M. Gallot fait procéder au vote de la CLE, la stratégie du SAGE est validée à l'unanimité.

2) Déroulement de l'écriture du SAGE

Mme DARNE rappelle que suite au choix de la stratégie le marché en cours avec les bureaux d'études CESAME et Autrement Dit sera terminé. Lors de la dernière CLE le principe d'un accompagnement sur le plan juridique (relecture, validation de la conformité juridique) a été retenu, la marge de manœuvre pour un appui plus complet à la rédaction des dispositions et règles dépendra de la capacité des collectivités à financer le reste à charge.

Le calendrier prévisionnel pour la rédaction est présenté. Il pourrait conduire à valider le projet par la CLE d'ici 1 an environ (mi 2016), mais ensuite il y a une phase importante de consultations qui prendra 6 mois ou plus. L'approbation et donc la mise en œuvre du SAGE n'interviendra probablement pas avant le deuxième trimestre 2017.

Calendrier prévisionnel indicatif

2015		2016				2017
3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.
Redaction produits du SAGE			Consultations			
Préparation du préambule et de la synthèse des éléments précédents ↓ Structuration des actions entre dispositions et règles (préfiguration PAGD, règlement)	Rédaction des dispositions, moyens et modalités de mise en œuvre	Finalisation et relectures ↓ Préparation du Tableau de bord ↓ Evaluation environnementale	Consultation des assemblées (4 mois) ↓ Consultation des services de l'Etat	Recueil des avis ↓ Amendement éventuel du projet	Enquête publique (1 à 2 mois)	Intégration des éventuelles modifications par la CLE
Présentation à l'ensemble des participants des commissions et CLE de la préfiguration des doc → septembre 2015 ↓ validation de la composition du comité de rédaction	1ère réunion du comité de rédaction décembre 2015	3 réunions du comité de rédaction	Présentation aux bureaux et à la CLE	Commission de planification AELB	Avis du comité de bassin AELB	Approbation du SAGE par le préfet
Lancement marché accompagnement rédaction (juridique et technique?)	Démarrage mission d'accompagnement					
		Réflexion sur le portage de l'animation du SAGE en phase de mise en œuvre				

M. Gallot entend bien qu'il y aura une phase technico-administrative pour la rédaction en comité de rédaction restreint, cependant il faudra que les élus continuent à être associés pour ne pas dénaturer le texte.

Mme Darne indique que des élus pourront être intégrés dans les comités de rédaction dont la composition n'est pas encore actée, il pourrait s'agir des élus du bureau par exemple. Elle précise que ce sera quand même assez lourd avec au minimum 4 comités de rédaction et une fréquence assez soutenue.

Mme Wauquiez propose de communiquer par internet avec les élus, avec une restitution régulière des rédactions retenues à l'issue de chaque comité. Cela aura également l'avantage de valider morceaux par morceaux au lieu d'avoir un grand bloc à la fin.

Mme Coulaud s'interroge sur le fait de continuer à réunir les commissions du SAGE pendant la phase de rédaction.

Mme Darne indique que ce qui était prévu c'est de les réunir au démarrage ce qui permettra de leur faire une restitution orale de la stratégie retenue et de les tenir informées du déroulement, pour la suite ce sera à discuter.

M. Droin pense que c'est compliqué de les réunir pendant cette phase, si on veut avancer il ne faut pas être trop nombreux lors des réunions concernant la rédaction. Les commissions auront plus de légitimité à être réunies pour faire avancer les différentes réflexions retenues dans le SAGE.

M.Reveilliez précise qu'il y aura un renouvellement complet de la Commission Locale de l'Eau fin 2016 (terme du mandat de 6 ans), cela risque de perturber le calendrier, il faudra bien avoir validé le projet avant.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 15h30.

Documents joints au compte rendu :

–Diapositives de présentation de la stratégie par le bureau d'études Césame